



# Guide pratique du chien citoyen à Genève



Service de la Sécurité Publique  
Service de la Santé et de l'Environnement

Echelle 1/15'000 (1 cm = 150 m)

Etat au 1<sup>er</sup> janvier 2009 (mises à jour sur [www.ge.ch/chiens](http://www.ge.ch/chiens))

## Légende

Espace de liberté pour chiens

Lieu où les chiens\* peuvent s'ébattre toute l'année sans laisse sous la maîtrise de la personne qui les accompagne :

- les déjections canines doivent être systématiquement ramassées ;
- la faune sauvage ne doit pas être poursuivie ;
- pierres ou bâtons ne doivent pas être abandonnés sur les terrains agricoles.

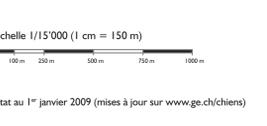
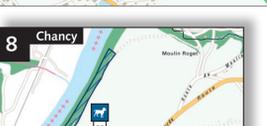
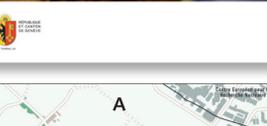
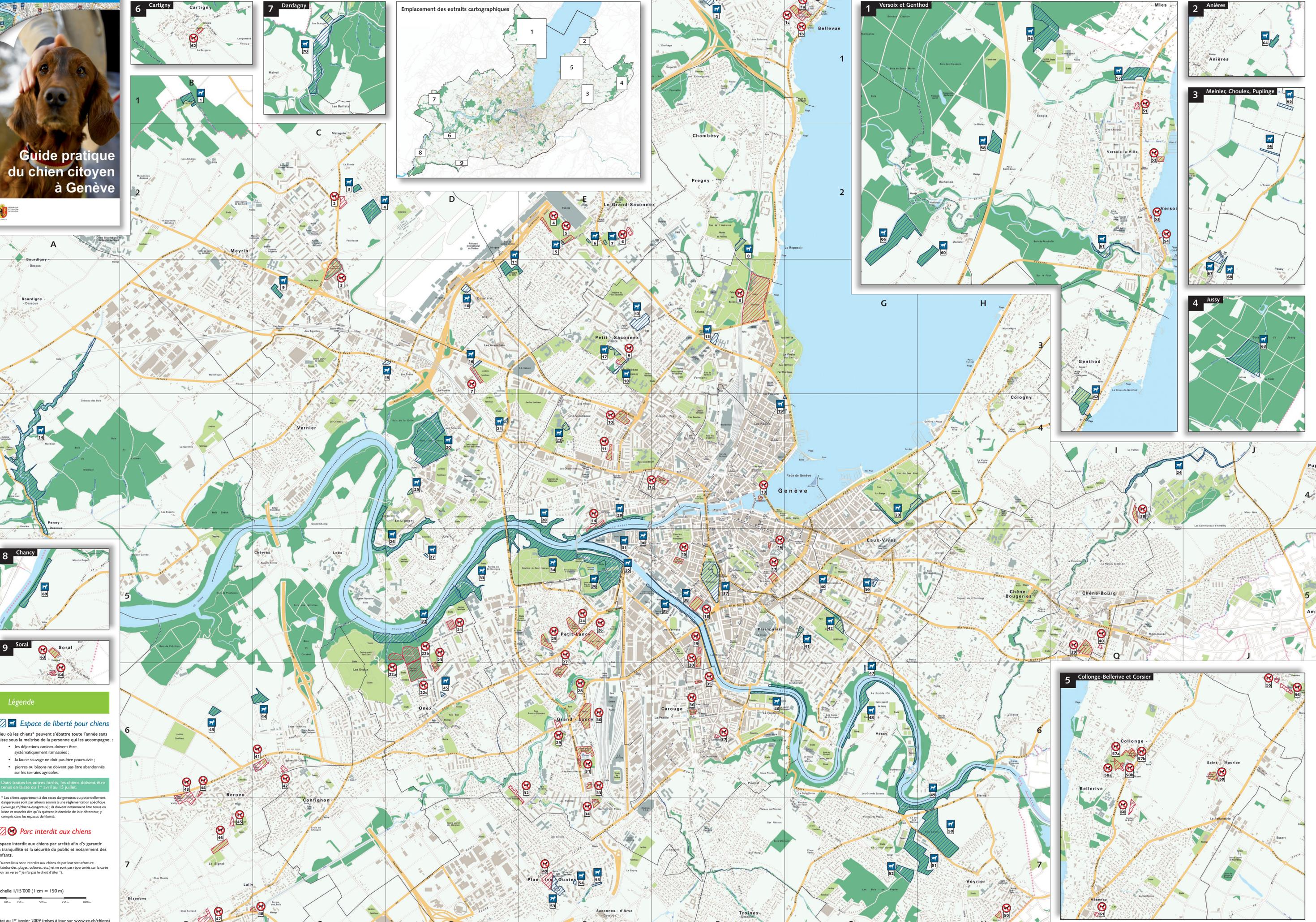
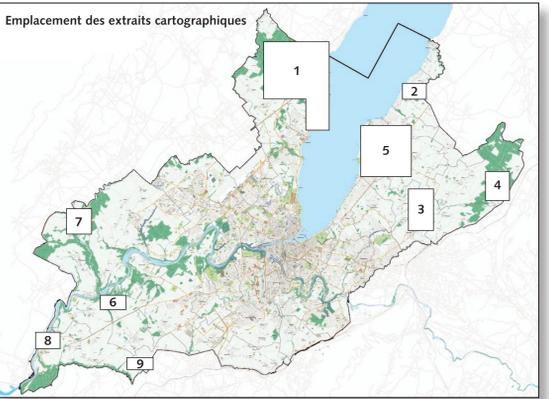
Dans toutes les autres forêts, les chiens doivent être tenus en laisse du 1<sup>er</sup> avril au 15 juillet.

\* Les chiens appartenant à des races dangereuses ou potentiellement dangereuses sont par ailleurs soumis à une réglementation spécifique ([www.ge.ch/chiens-dangereux](http://www.ge.ch/chiens-dangereux)) : ils doivent notamment être tenus en laisse et muselés dès qu'ils quittent le domicile de leur détenteur, y compris dans les espaces de liberté.

Parc interdit aux chiens

Espace interdit aux chiens par arrêté afin d'y garantir la tranquillité et la sécurité du public et notamment des enfants.

D'autres lieux sont interdits aux chiens de par leur statut/nature (plages, piscines, etc.) et ne sont pas répertoriés sur la carte (voir au verso "Je n'ai pas le droit d'aller").



## UNE VRAIE VIE DE CHIEN\*

### A MA NAISSANCE

- Des ma naissance, je dispose des conditions nécessaires pour un développement optimal, tel qu'en l'absence de conflit de territoire.
- Mon éleveur assure ma naissance en respectant la réglementation et les bonnes pratiques vétérinaires (SCAV) avec la mise en place de mesures de bio-sécurité.
- Me tenir près de ma mère et de mes frères et sœurs pendant l'accouchement et le allaitement.

### LORSQUE JE CHANGE DE MÂTRE

- Pour que je puisse être vendu, mon éleveur doit être autorisé par le SCAV en démontrant qu'il connaît parfaitement mes besoins et dispose de toutes les compétences et des bonnes pratiques vétérinaires (SCAV) avec la mise en place de mesures de bio-sécurité.
- Je suis vendu à un nouveau maître qui me fera connaître son lieu de vie, ses habitudes, ses besoins et les lieux de ma vie quotidienne. Si ces conditions ne sont pas satisfaites, il m'enverra à un autre éleveur.
- Mon nouveau maître, même s'il a déjà obtenu un chien, doit savoir ce qu'il veut et être capable de m'offrir un environnement adapté à la gestion des chiens.
- Mon nouveau maître verra avec moi les choses prévues dans le contrat de vente et les documents relatifs à mon bien-être et à ma santé.

### POUR MA PROPRE SÉCURITÉ

- Je suis identifié et enregistré dans la banque de données ANS par une puce électronique individuelle dès mon 3<sup>e</sup> anniversaire, ou 10 jours après mon arrivée dans le domicile.
- Ces données sont actualisées deux fois par an mon maître et je bénéficie d'un suivi vétérinaire régulier.
- Je suis en permanence en contact avec mon maître par un numéro de téléphone, ainsi qu'une médaille portant le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de mon maître.
- Je suis inscrit dans la liste des chiens dangereux et je suis suivi de près par les autorités, selon les indications de l'abandon du chien, chaque 2 ou 3 ans.
- Si des anomalies sont constatées, mon maître est tenu de signaler ces anomalies à la police canine.

### EN TOUTES CIRCONSTANCES

- En aucun cas je ne suis, mesacé ou pourchassé par la population.
- Je suis en contact avec la population et je suis suivi de près par les autorités, selon les indications de l'abandon du chien, chaque 2 ou 3 ans.
- Si des anomalies sont constatées, mon maître est tenu de signaler ces anomalies à la police canine.
- Si des anomalies sont constatées, mon maître est tenu de signaler ces anomalies à la police canine.

### MON MÂTRE EST RESPONSABLE DE MOI

- C'est à lui de s'assurer que je suis en contact avec la population et je suis suivi de près par les autorités, selon les indications de l'abandon du chien, chaque 2 ou 3 ans.
- Si des anomalies sont constatées, mon maître est tenu de signaler ces anomalies à la police canine.
- Si des anomalies sont constatées, mon maître est tenu de signaler ces anomalies à la police canine.

## JE ME PROMÈNE\*

### ...TOUJOURS EN LAISSE

- dans les lieux et sur les voies ouvertes à la circulation.
- dans les parcs publics, promenade et les zones piétonnières.
- sur les trottoirs bordés de la chaussée de Moins de 10m.
- sur les lieux de ma vie quotidienne, notamment ceux où j'ai des contacts avec la population.
- sur les trottoirs bordés de la chaussée de Moins de 10m.
- sur les trottoirs bordés de la chaussée de Moins de 10m.
- sur les trottoirs bordés de la chaussée de Moins de 10m.

### ...SANS AVOIR BESOIN DE LAISSE\*

- sur les chemins de campagne.
- dans les parcs publics, promenade et les zones piétonnières.
- sur les trottoirs bordés de la chaussée de Moins de 10m.
- sur les trottoirs bordés de la chaussée de Moins de 10m.
- sur les trottoirs bordés de la chaussée de Moins de 10m.
- sur les trottoirs bordés de la chaussée de Moins de 10m.
- sur les trottoirs bordés de la chaussée de Moins de 10m.

### LORSQUE JE SOIS EN GROUPE, JE M'ACCOMPAGNE ET LES PERSONNES AUTORISÉES

- Je suis accompagné par une personne autorisée.

### JE N'AI PAS LE DROIT D'ALLER

- dans les lieux où il est interdit que des chiens soient admis.
- dans les lieux où il est interdit que des chiens soient admis.
- dans les lieux où il est interdit que des chiens soient admis.
- dans les lieux où il est interdit que des chiens soient admis.
- dans les lieux où il est interdit que des chiens soient admis.
- dans les lieux où il est interdit que des chiens soient admis.
- dans les lieux où il est interdit que des chiens soient admis.

### MON MÂTRE EST RESPONSABLE DE MOI

- C'est à lui de s'assurer que je suis en contact avec la population et je suis suivi de près par les autorités, selon les indications de l'abandon du chien, chaque 2 ou 3 ans.
- Si des anomalies sont constatées, mon maître est tenu de signaler ces anomalies à la police canine.
- Si des anomalies sont constatées, mon maître est tenu de signaler ces anomalies à la police canine.

## Connaissez-vous votre chien ?

### Un peu plus de la moitié des promeneurs de chiens pensent que leur animal peut causer un dérangement pour la faune\*.

En fait, mis à part les races qui n'en sont quasiment pas capables, on ne peut jamais exclure que le chien ne s'amuse un jour ou l'autre à déranger la faune (les canaris et autres oiseaux font aussi partie de la faune).

\*Éléments issus de l'enquête de l'EPFZ, menée durant l'année 2003 sur ce que pensent les propriétaires de chiens et les non propriétaires de chiens utilisateurs de l'espace forestier.

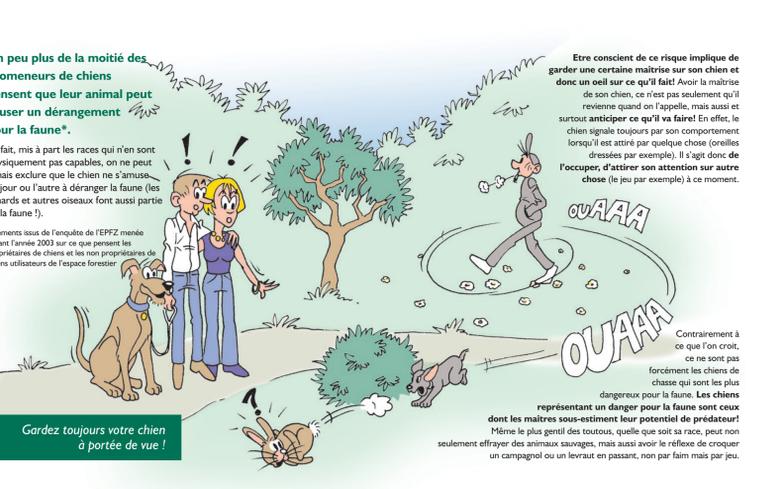
### Adresses utiles

> Pour toute question concernant la thématique des chiens à Genève, contactez les dernières mises à jour, obtenir la liste générale des éducateurs canins, des promeneurs de chiens agréés et des vétérinaires praticiens ou retirer gratuitement des exemplaires supplémentaires de cette carte (au guichet) :

**Etat de Genève**  
Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)  
22 Quai Ernest Ansermet - Case postale 76  
1211 Genève 4, Plan Ripaille  
scav@etat.ge.ch  
Tél. 022 327 39 00 - Fax 022 327 39 89  
www.ge.ch/ch/chien

### > Pour toute question concernant les chiens dans la nature :

**Etat de Genève**  
Direction générale de la nature et du paysage (DGNP)  
Rue des Batoirs 7 - 1205 Genève  
courrierdgnp@etat.ge.ch  
Tél. 022 388 55 40 - Fax 022 388 55 20  
www.ge.ch/nature/faune  
> chien

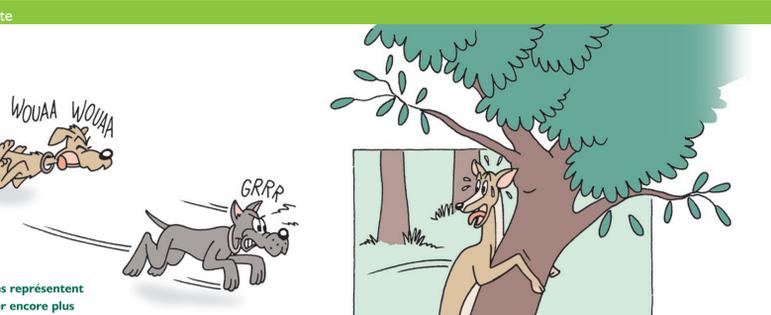


## Mieux connaître le chien

Tous les chiens ont des comportements communs. Apprenez à les reconnaître ! Pour une meilleure maîtrise en toute situation, observez votre chien; son attitude vous permettra d'adopter à votre tour le comportement adéquat.



## Effet de meute



## Un chien prendra toujours les traits de son maître.



## Eduquer son chien

Prenez conseil auprès des éducateurs canins ou de votre vétérinaire dès le jour de l'acquisition de votre chien!



## L'envers du décor

L'éducation est utile tout au long de la vie de votre chien. A travers elle, vous apprendrez à communiquer "chien" et à obtenir une relation harmonieuse avec votre compagnon.

Cela vous sera profitable, un chien bien éduqué est agréable à vivre en société. De plus, obtenir un bon rappel de la part de votre chien vous permettra de le lâcher sans crainte dans les espaces de liberté.

L'éducation est un apprentissage, il est nécessaire de s'entraîner régulièrement. Le SCAV tient une liste des éducateurs à votre disposition.



## Les conséquences pour le public et la faune sauvage\*

Il est faux de penser qu'un animal dérangé s'en tire seulement avec une belle frayeur et que l'effort physique lors de la fuite peut lui servir d'entraînement.

Un simple dérangement peut avoir des effets négatifs, même si le chien ne poursuit pas l'animal. Pour votre chien ce n'est qu'un jeu, pour l'animal effrayé c'est une question de survie!

\*Pour des informations détaillées, consultez l'étude "Impacts des chiens dans la nature et sur la faune en particulier" disponible sur www.ge.ch/nature/publications



## Du respect, ça change la vie!

En zone urbaine, utilisez les distributeurs de sacs destinés au ramassage des crottes et jetez ces derniers dans les poubelles ! Un sac abandonné risque de boucher une grille d'égout et dans la nature il se dégradera ! Deux tonnes d'excréments sont produites chaque jour en ville de Genève!

Le respect, c'est à la ville comme à la campagne!

En zone rurale et surtout dans les cultures et prairies, veuillez aussi ramasser les déjections de votre chien. L'herbe souillée est refusée par le bétail.

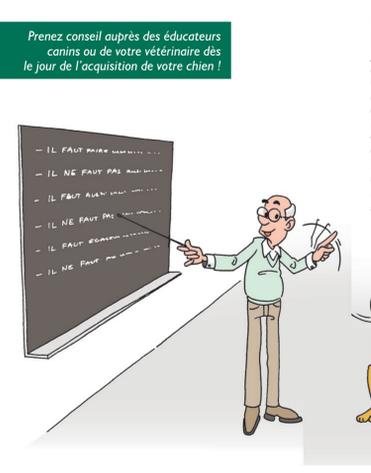


## Ayez une attention plus soutenue en fonction des saisons!

**Au printemps**  
Attention, la nature se réveille, c'est la saison des naissances.

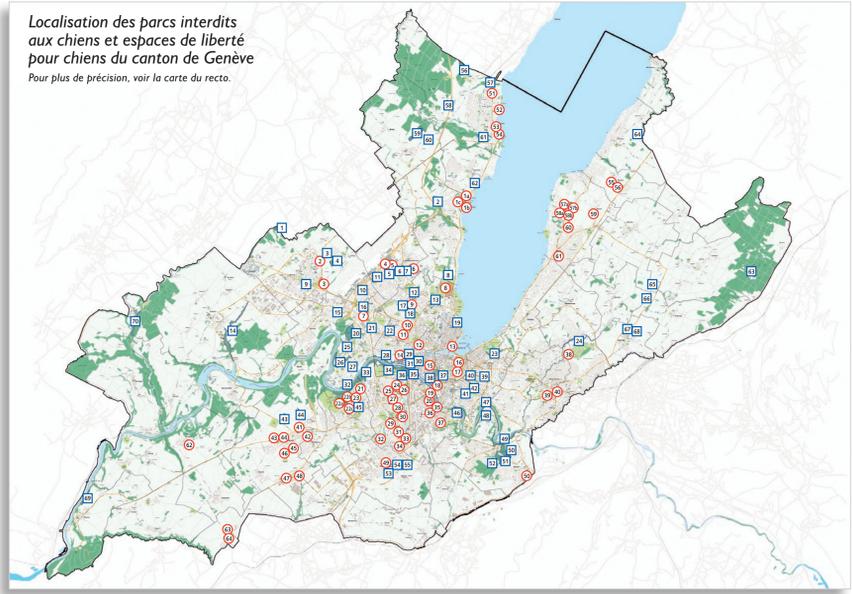
**En automne**  
En zone frontalière, parce qu'il n'y a pas de chasse à Genève, le gibier des régions voisines se regroupe sur le canton, la faune est donc plus nombreuse et ne connaît pas bien le territoire.

**En hiver**  
Chaque fuite est une dépense d'énergie, évitez de déranger la faune et surtout les oiseaux migrateurs qui passent la mauvaise saison sur le lac, les plans d'eau et les cours d'eau comme le Rhône. Attention aux restrictions liées à la réserve d'oiseaux d'eau qui s'étend de la Rade au Rhône jusqu'à la frontière cantonale.



## Parcs interdits aux chiens

No.	Catégorie	Commune	Lieu	Adresse / Accès
1	B	Meyrin	Terrain Jakob	Ch. de la Maille
2	F	Bellevue	Ch. des Tuleries	Rue de Valeran
3	C	Meyrin	La Casidelle	Ch. de la Casidelle   ch. Vert
4	CD	Meyrin	Ch. Perrault-De-Jonpays	Ch. Perrault-de-Jonpays
5	2E	Grand-Saconnex	Ch. des Préjins (Campagne Sarrazin/Perron)	Ch. Édouard Sarrazin   ch. des Préjins
6	2E	Grand-Saconnex	Ch. François-Lehman (Campagne des Perronniers)	Rue de Ferney   ch. Édouard Sarrazin
7	2E	Grand-Saconnex	La Pommier	Rue de Ferney   ch. du Chapeau-du-Curé
8	7F	Pregny-Chambésy	Domaine de Penches	Ch. de l'Impératrice
9	3C	Meyrin	Rue du Bois-du-Lan	rue des Entreprises
10	3D	Meyrin	Prom. de Controz/Les Allées	Av. Louis-Casal   N 1   rue François-Peyrot
11	3DE	Grand-Saconnex	Aéroport	Ch. du Jonc   ch. Jacques-Artavelle
12	3EF	Grand-Saconnex	Petit-Saconnex	Av. De-Bude   ch. du Petit-Saconnex   ch. du Champ-Baron   ch. Moïse-Duboulet   pl. du Petit Saconnex   rue de Mollibeu
13	3F	Genève-Petit-Saconnex	Riget	Av. de France
14	34A	Satigny	Nant d'Avril	Ch. de Merisid   ch. de Châteauveux   rue de Satigny   rue de Penney-Duss   ch. de Mon-Doré   ch. du Château-des-Bois   rue d'Arre-la-Ville
15	3D	Vernier	Carrel. de la Croisette	Carrel. de la Croisette   rue de Vernier
16	3D	Vernier	Ch. de l'Etang	Rue de Meyrin   ch. de l'Etang
17	3E	Genève-Petit-Saconnex	Prom. des Crêtes	Prom. des Crêtes
18	3E	Genève-Petit-Saconnex	Rue de Mollibeu	Av. Tremblay   parc Tremblay   rue de Mollibeu
19	34G	Genève-Petit-Saconnex	Pl. De Châteaubriand	Rue De Châteaubriand   quai Wilson
20	4D	Vernier	Bois des Frères	rue Du-Bois-Frères   ch. du Moulin-des-Frères   ch. de la Charpenaz   ch. Barde
21	4D	Vernier	Avenue du Pailly	Av. du Pailly   Viaud de l'Écu
22	4E	Genève-Petit-Saconnex	Rue des Franchises	Cité Vivesaux   rte des Franchises   parc des Franchises
23	4GH	Genève-Eaux-Vives	Parc La Grange	Pla. de Frontenex   rue de Frontenex   av. William-Favre   rue de Montchoisy   av. Ernest-Hentsch   ch. Frank-Thomas
24	4I	Thinon, Chêne-bourg	Rive de la Seymaz	Rue de Mon-Ideé   ch. De-Westweller   ch. de Champ-Dallon   ch. Ladame
25	4D	Vernier	Av. du Lignon	Rue du Bois-des-Frères   av. du Lignon
26	45D	Vernier	Nant des Grèbes	Av. du Lignon   ch. des Plâtres   ch. Nicolas-Boguet
27	5D	Vernier	Ch. N. Boguet	Ch. N. Boguet
28	45E	Genève-Petit-Saconnex	Falaises de St-jean	Ch. William-Lescate   pont de la Jonction   av. de l'ain   pont Butin
29	4E	Genève-Petit-Saconnex	Sent. des Falaises	Sent. des Falaises   sent. de Sous-Terre
30	45E	Genève-Platapalais	Rives de la Jonction	Rue des Deux-Ponts   pont de Saint-Georges   rue des Pénières   rue Émile-Nicolet   rue du Quartier-Neuf   sent. des Saules   av. de la Jonction
31	5E	Genève-Platapalais	Rives de la Jonction	Rue des Falaises   rue de la Truite   quai des Anières   passerelle du Bois-de-la-Bâle
32	5D	Onex	Bord du Rhône rive gauche	Rue du Corme-Gérard   Bois Carrés
33	5D	Lancy	Stand de St-Georges	Ch. Gérard-De-Terrier   rue du Pont-Butin
34	5E	Genève-Platapalais	Butin-Jonction	Rue des Pénières   rue du Pont-Butin
35	5EF	Genève-Platapalais	Sent. rive gauche de l'Arve	Pont de la Jonction   rue des Pénières   quai des Verres   pont des Azaces   quai du Chevê-Bianc
36	5E	Genève-Platapalais	Bois-de-la-Bâle	Rue des Pénières   rue de Chancy   ch. du Fiel-de-Chapitre   ch. de la Bâle   av. du Cimetière   pont de la jonction
37	5F	Genève-Platapalais	Plaine de Platapalais	Av. du Mail   av. Henri-Dunant   bd Georges-Favon   Plaine de Platapalais
38	5F	Genève-Platapalais	Sent. rive droite de l'Arve	Pont de Caroge   quai Charles-Page   quai Ernest-Ansermet
39	5G	Genève-Eaux-Vives	Prom. Théodore-Weber	Av. Théodore-Weber
40	5G	Genève-Eaux-Vives	Rue de Contamines	Rue de Contamines
41	5G	Genève-Platapalais	Pla. de Champm	Pla. de Champm   av. de Champm   av. Dumas   av. Alfred-Bertrand   rue de Contamines   rue Michel-Servet
42	5G	Genève-Platapalais	Parc Bertrand	Rue Crespin   av. Eugène-Pittard   rue de Florissant   av. Alfred-Bertrand   parc Alfred-Bertrand
43	48B	Bernex	Ch. de la Tuillière-Foix	Ch. de la Tuillière-Foix
44	4C	Bernex	Ch. de Borbaz	Ch. de Borbaz
45	4D	Onex	Rue des Bossons	Rue des Bossons
46	6FG	Carouge	Val d'Arve	Rue de la Fontenette   pont du Val-d'Arve   pont de la Fontenette
47	54G	Genève-Platapalais	Parc des Falaises	Ch. des Gygines
48	6GH	Veyrier	Pont de Vessy	Pont de Vessy   rue de Vessy
49	6GH	Veyrier	Bois de Pins	Rue de Vessy   rue de Veyrier   rue du Stand-de-Veyrier
50	7H	Veyrier	Bois Carrés	Ch. de la Salsienne   rue de Veyrier   rue du Stand-de-Veyrier   ch. des Bois   ch. de Chantecroix
51	7GH	Veyrier	Le Reposoir	Ch. des Bûcherons   ch. des Bois   rue de Veyrier
52	7G	Veyrier	Le Reposoir	Ch. des Bûcherons   ch. du Bois-Gourmand
53	7E	Plan-les-Ouates	Ch. de la Butte	Pl. des Bournaux   rue des Chevaliers-de-Mâle   ch. de la Butte
54	7E	Plan-les-Ouates	Allée du Veil-Orme	Allée du Veil-Orme
55	7E	Plan-les-Ouates	Pré-du-Camp	Rue du Camp   ch. de Vers
56	1	Versoix	Bois de la Bécassière	Ch. de La-Bécassière
57	1	Versoix	Nant de Braille	Ch. de Braille   Grand-Montfury   rue de Suisse
58	1	Versoix	La Ferrière	Ch. de la Ferrière
59	1	Collex-Bossy	Le Sauchet	Rue de l'Erazz   rue de la Vallée-Bâle   ch. du Bois-Fromager
60	1	Collex-Bossy	Ch. du Bois-Fromager	Ch. du Bois-Fromager
61	1	Versoix	Ch. de la Papeterie	Ch. de la Papeterie
62	1	Genod	Lullin	Rue du Saugy   rue du Creux-de-Genod   ch. des Rousses   rue de Lausanne
63	4	Jussy	Bois de Jussy	Ch. des Grands-Bois
64	2	Anières	Ch. de Boret	Ch. de Boret   ch. du Pont-des-Goletes
65	3	Maïrier	Ch. de la Motte	Ch. des Ennemés   ch. du Petit-Sionnet
66	3	Choulex	Ch. des Champs-d'Arthes	Ch. des Ennemés   ch. du Petit-Sionnet
67	3	Pullyège	Rue de Graman	Rue des Brolières
68	3	Pullyège	Rue de Graman	Rue de Graman
69	8	Chancy	Ch. de la Grande-Cour	Ch. des Bouvères   Ch. de la Grande-Cour
70	9	Dardagny	Rue de l'Albondon	Rue des Baillets   rue de l'Albondon   pont des Granges   pont des Baillets   rue de Malval   ch. de la Tourne



## Espaces de liberté pour chiens

No.	Catégorie	Commune	Lieu	Adresse / Accès
1	B	Meyrin	Terrain Jakob	Ch. de la Maille
2	F	Bellevue	Ch. des Tuleries	Rue de Valeran
3	C	Meyrin	La Casidelle	Ch. de la Casidelle   ch. Vert
4	CD	Meyrin	Ch. Perrault-De-Jonpays	Ch. Perrault-de-Jonpays
5	2E	Grand-Saconnex	Ch. des Préjins (Campagne Sarrazin/Perron)	Ch. Édouard Sarrazin   ch. des Préjins
6	2E	Grand-Saconnex	Ch. François-Lehman (Campagne des Perronniers)	Rue de Ferney   ch. Édouard Sarrazin
7	2E	Grand-Saconnex	La Pommier	Rue de Ferney   ch. du Chapeau-du-Curé
8	7F	Pregny-Chambésy	Domaine de Penches	Ch. de l'Impératrice
9	3C	Meyrin	Rue du Bois-du-Lan	rue des Entreprises
10	3D	Meyrin	Prom. de Controz/Les Allées	Av. Louis-Casal   N 1   rue François-Peyrot
11	3DE	Grand-Saconnex	Aéroport	Ch. du Jonc   ch. Jacques-Artavelle
12	3EF	Grand-Saconnex	Petit-Saconnex	Av. De-Bude   ch. du Petit-Saconnex   ch. du Champ-Baron   ch. Moïse-Duboulet   pl. du Petit Saconnex   rue de Mollibeu
13	3F	Genève-Petit-Saconnex	Riget	Av. de France
14	34A	Satigny	Nant d'Avril	Ch. de Merisid   ch. de Châteauveux   rue de Satigny   rue de Penney-Duss   ch. de Mon-Doré   ch. du Château-des-Bois   rue d'Arre-la-Ville
15	3D	Vernier	Carrel. de la Croisette	Carrel. de la Croisette   rue de Vernier
16	3D	Vernier	Ch. de l'Etang	Rue de Meyrin   ch. de l'Etang
17	3E	Genève-Petit-Saconnex	Prom. des Crêtes	Prom. des Crêtes
18	3E	Genève-Petit-Saconnex	Rue de Mollibeu	Av. Tremblay   parc Tremblay   rue de Mollibeu
19	34G	Genève-Petit-Saconnex	Pl. De Châteaubriand	Rue De Châteaubriand   quai Wilson
20	4D	Vernier	Bois des Frères	rue Du-Bois-Frères   ch. du Moulin-des-Frères   ch. de la Charpenaz   ch. Barde
21	4D	Vernier	Avenue du Pailly	Av. du Pailly   Viaud de l'Écu
22	4E	Genève-Petit-Saconnex	Rue des Franchises	Cité Vivesaux   rte des Franchises   parc des Franchises
23	4GH	Genève-Eaux-Vives	Parc La Grange	Pla. de Frontenex   rue de Frontenex   av. William-Favre   rue de Montchoisy   av. Ernest-Hentsch   ch. Frank-Thomas
24	4I	Thinon, Chêne-bourg	Rive de la Seymaz	Rue de Mon-Ideé   ch. De-Westweller   ch. de Champ-Dallon   ch. Ladame
25	4D	Vernier	Av. du Lignon	Rue du Bois-des-Frères   av. du Lignon
26	45D	Vernier	Nant des Grèbes	Av. du Lignon   ch. des Plâtres   ch. Nicolas-Boguet
27	5D	Vernier	Ch. N. Boguet	Ch. N. Boguet
28	45E	Genève-Petit-Saconnex	Falaises de St-jean	Ch. William-Lescate   pont de la Jonction   av. de l'ain   pont Butin
29	4E	Genève-Petit-Saconnex	Sent. des Falaises	Sent. des Falaises   sent. de Sous-Terre
30	45E	Genève-Platapalais	Rives de la Jonction	Rue des Deux-Ponts   pont de Saint-Georges   rue des Pénières   rue Émile-Nicolet   rue du Quartier-Neuf   sent. des Saules   av. de la Jonction
31	5E	Genève-Platapalais	Rives de la Jonction	Rue des Falaises   rue de la Truite   quai des Anières   passerelle du Bois-de-la-Bâle
32	5D	Onex	Bord du Rhône rive gauche	Rue du Corme-Gérard   Bois Carrés
33	5D	Lancy	Stand de St-Georges	Ch. Gérard-De-Terrier   rue du Pont-Butin
34	5E	Genève-Platapalais	Butin-Jonction	Rue des Pénières   rue du Pont-Butin
35	5EF	Genève-Platapalais	Sent. rive gauche de l'Arve	Pont de la Jonction   rue des Pénières   quai des Verres   pont des Azaces   quai du Chevê-Bianc
36	5E	Genève-Platapalais	Bois-de-la-Bâle	Rue des Pénières   rue de Chancy   ch. du Fiel-de-Chapitre   ch. de la Bâle   av. du Cimetière   pont de la jonction
37	5F	Genève-Platapalais	Plaine de Platapalais	Av. du Mail   av. Henri-Dunant   bd Georges-Favon   Plaine de Platapalais
38	5F	Genève-Platapalais	Sent. rive droite de l'Arve	Pont de Caroge   quai Charles-Page   quai Ernest-Ansermet
39	5G	Genève-Eaux-Vives	Prom. Théodore-Weber	Av. Théodore-Weber
40	5G	Genève-Eaux-Vives	Rue de Contamines	Rue de Contamines
41	5G	Genève-Platapalais	Pla. de Champm	Pla. de Champm   av. de Champm   av. Dumas   av. Alfred-Bertrand   rue de Contamines   rue Michel-Servet
42	5G	Genève-Platapalais	Parc Bertrand	Rue Crespin   av. Eugène-Pittard   rue de Florissant   av. Alfred-B